

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 5 : "Canebiers et environs"

**MERCREDI 17 OCTOBRE 2012 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

Mme ANSELMI, adjointe, présidente du quartier,

M. RESTUITO, adjoint, président suppléant du quartier,

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

MM. HAUTEFEUILLE et GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,

Mmes GIBERT et SERRA, conseillères municipales,

M. RUIZ, directeur général des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. NICOLA, adjoint au chef de poste de la police municipale,

Melle CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent technique municipal,

Gendarme ALLIENS, adjoint au chef de poste de la Gendarmerie,

Mme TURION, coprésidente suppléante représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Excusé :

M. GIRODENGO, coprésident représentant les administrés.

* * *

M. GIRAUD ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la dixième session des "Comités de Quartiers". A l'appui d'un document power point projeté, l'ordre du jour est examiné.

PROJETS de LOGEMENTS

Trois sites sont concernés par la réalisation de logements. Un point des chantiers est présenté.

Le Couvent

Les parois moulées sont terminées depuis le 21 septembre et les silos et grues seront évacués dans les prochains jours.

Les étapes suivantes vont à présent s'enchaîner :

- mise en place des pré fondés (tubes de 15 m) sur lesquels reposent les dalles de transfert,
- puits de forage d'ici deux à trois semaines (à partir de 5 m de profondeur) : eau traitée puis rejetée dans le pluvial,
- démarrage de la construction des dalles de transfert (buton) début novembre,
- terrassement et évacuation des gravats jusqu'en mars 2013.

Les Lices

Les travaux sur la dalle sont en cours avec le démarrage du gros œuvre pour le bâtiment A.

La fin du gros œuvre est prévue pour mars 2013.

L'ancien Hôpital

Un nouveau permis de construire sera déposé dans le courant du mois de novembre 2012.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 3^{ème} trimestre 2013.

Le programme global regroupera :

- 268 logements dont 92 en accession et 176 en location pour actifs,
- 2000 m² de locaux d'activités,
- 750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 sur Foch).

Il est rappelé que les loyers concernant les logements locatifs seront encadrés :

- les logements "intermédiaires" seront plafonnés à 11 € / m²,
- les logements "sociaux" entre 5 et 10 € / m².

Le calendrier de livraison est prévu comme suit :

- les Lices : février 2014,
- le Couvent : décembre 2014,
- l'ancien Hôpital : fin 2015.

Le plan de circulation des camions sera le suivant :

- les véhicules sortant de la Ville emprunteront la route de Sainte-Anne puis la route des Plages,
- les véhicules revenant au chantier passeront par la route des Carles.

Monsieur le Maire tient à rappeler que ces chantiers permettront la livraison de 294 logements. Les 2/3 seront des logements locatifs dont les loyers varieront entre 5 €, 9 € et 11 € le m². Toute la partie locative fait l'objet d'un bail emphytéotique administratif et sera récupérée par la Ville dans soixante ans. Entre temps, les logements seront gérés par un bailleur social.

Le chantier sur le site de l'ancien Hôpital suivra. Un deuxième permis de construire va être déposé très prochainement, tenant compte de l'intégration du bâtiment situé avenue Foch puisque l'Architecte des Bâtiments de France a maintenu son avis défavorable à sa démolition.

La mise aux normes et la réhabilitation de ce bâtiment généreront un surcoût non négligeable. De plus, le maintien de cet édifice ne permettra pas l'élargissement de l'avenue Foch.

Quant au parking municipal Foch, d'une capacité de 100 places, il sera maintenu, en souterrain.

Monsieur le Maire informe les participants que le moment venu, pour parfaire leur information, l'historique du retard administratif du dossier sera retracé.

POLE ENFANCE

Le Pôle enfance, dont les travaux ont débuté, regroupera dans un même lieu :

- une crèche multi-accueil de 60 places + 10 supplémentaires en été (955 m²)
- une crèche familiale de 15 places (122 m²)
- un jardin d'enfants
- un centre de loisirs « maternels »
- un centre de loisirs pour les enfants de 6 à 12 ans (798 m² au total)
- une cuisine scolaire centralisée (448 m²)
- des locaux communs + les affaires scolaires (169 m²)
- un guichet unique permettant d'accomplir les formalités de façon plus rationnelle
- une zone de dépose-minute.

Le projet intégrera un parking souterrain réservé aux personnels.

La fin des travaux est prévue pour le 3e trimestre 2013, pour une ouverture en janvier 2014.

Le coût de ce projet s'élève à 6 200 000 €.

M. GIRAUD précise que la villa Saint-Roch, qui a été démolie, avait un certain charme mais ne datait que des années 30. De même, les arbres les plus beaux du terrain ont été conservés.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que cette maison ne présentait pas d'intérêt patrimonial. Dans le cadre de la réalisation du projet, qui nécessitait le respect des normes architecturales, environnementales et sécuritaires, il n'était pas possible de conserver ce bâtiment. A titre d'information, aucun des projets présentés par les architectes soumissionnaires n'intégrait le maintien de cette maison.

SIGNALETIQUE

La mise en place d'une nouvelle signalétique est en cours sur le territoire communal.

Cette mise à jour permettra, à terme, de clarifier la lecture des panneaux et d'uniformiser les affichages.

De plus, depuis ce jour, une entreprise installe la nouvelle signalisation hôtelière.

PANNEAUX LUMINEUX SOLAIRES

Par mesure de sécurité, des équipements lumineux solaires sont venus renforcer la signalisation déjà en place, limitant la vitesse des véhicules lors du franchissement des ralentisseurs de la route des Salins, surtout la nuit.

PARKING TEMPORAIRE de la MOUTTE

Cette année, l'aire naturelle de stationnement temporaire au château de la Moutte a été rouverte à la demande des usagers (pétition de plus de 250 personnes). Ce parking permet de dégager la voie de circulation.

Monsieur le Maire précise que l'autorisation d'occupation de ce terrain est délivrée par le Conservatoire du Littoral à la condition expresse qu'il s'agisse d'une implantation temporaire.

POINT d'APPORT VOLONTAIRE du PIN

Ce site d'apport de déchets a été déplacé au niveau de la déchetterie verte. Une portion de la route des Salins a été végétalisée afin de le masquer au mieux. Cette modification a permis de constater une nette amélioration dans le quartier et de dégager le carrefour.

Monsieur le Maire regrette toutefois quelques dépôts sauvages sur l'ancien site. L'implantation du nouveau P.A.V. a suscité des réactions favorables de la plupart des résidents du quartier.

ENTRETIEN des RUISSEAUX

Grâce aux travaux de confortement des berges du ruisseau de la Moutte et aux curages et entretiens réguliers des fossés, la commune n'a pas rencontré de problème lors des dernières intempéries.

M. RESTITUITO rappelle que la priorité d'entretien a été donnée aux sites inondables. A présent, tout le reste de la commune est entretenu. Ces opérations se déroulent quatre fois par an, minimum.

COMPACTEURS SOLAIRES

Des compacteurs solaires ont été installés en Ville, à titre expérimental, durant la saison estivale. Ces équipements ont été prêtés gracieusement à la Ville par la société PLASTIC OMNIUM.

Ces compacteurs permettent le stockage de 5 x 120 litres de contenance par appareil.

L'expérience semble concluante. Seule l'ouverture de la trappe d'accès doit être améliorée.

En fonction des résultats, l'achat ou la location de ces équipements seront envisagés.

SANISSETTES

Des nouveaux équipements ont été installés à différents endroits de la Commune (port du Pilon, place du XVe Corps, gare routière, parking du Port, Portalet) pour un montant de 122.000 €. La société DECAUX est en charge de l'entretien et de la maintenance de ces sanisettes.

Durant la période estivale, outre une fréquentation particulièrement soutenue de ces équipements (plus de 500 usagers par jour), de très nombreux actes de vandalisme ont été constatés, notamment au niveau des monnayeurs. De ce fait, ces équipements sophistiqués ont été mis hors service.

Suite de ce constat, une rencontre a été organisée entre les services municipaux et la société prestataire.

Le paramétrage des monnayeurs est à présent au point et aujourd'hui, tout semble dans l'ordre même si le fonctionnement de ces équipements est toujours en phase d'observation afin de peaufiner les réglages. Dorénavant, les agents en charge de la maintenance interviendront deux fois par jour.

Il est précisé que la Ville ne commencera à payer la location de ces appareils sanitaires qu'à partir du moment où ils seront réceptionnés officiellement et en parfait état de marche.

NAVETTE URBAINE

Cet été, un certain nombre de dysfonctionnements sont intervenus sur les deux véhicules assurant la desserte urbaine.

Afin de maintenir le service aux administrés, un véhicule léger a été mis à disposition des usagers résidant notamment montée des Meuniers.

Quant à l'arrêt de la navette place des Lices, il a une nouvelle fois été déplacé pour revenir à son point d'origine, devant le commerce "SPAR".

A cette occasion, **Mme ANSELM** annonce qu'une réflexion est en cours sur les différents circuits empruntés par la navette, notamment celui desservant la route de Tahiti. Les doléances de usagers seront prises en compte, dans la mesure du possible.

LA PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Intempéries

Certains riverains du quartier ont subi des dégâts suite aux dernières intempéries.

M. RUIZ incite les personnes concernées à se rapprocher de la Mairie car un dossier de déclaration de "catastrophe naturelle" est en cours de préparation.

Bâtiment du multi-accueil

Des précisions sont demandées sur le devenir du bâtiment actuellement occupé par le multi-accueil lorsque ce service municipal sera transféré dans les locaux du Pôle Enfance.

M. GIRAUD annonce que la décision n'a pas encore été prise. Il s'agit d'un bâtiment ayant un certain charme mais en très mauvais état.

Chemin des Baniers

Depuis des années, ce chemin fait l'objet d'un stationnement. Toutefois, à certains endroits de la voie, notamment au niveau de son rétrécissement, des dispositions doivent être prises pour empêcher les véhicules de s'y garer et permettre ainsi aux véhicules de secours de pouvoir y circuler.

Monsieur le Maire tient à ce que le stationnement soit maintenu sur cette voie. Un chantier naval est installé sur la plage et une quarantaine de bateaux sont amarrés en rade. Toutefois, une visite sur place sera programmée afin de définir les mesures à prendre pour faciliter la circulation.

Chiens sur les plages

La présence de chiens sur les plages est regrettée par les usagers, notamment sur les parties non surveillées.

Les propriétaires doivent tenir leurs animaux et savoir se comporter comme il se doit, notamment sur ce type de lieux. Des sacs destinés à recueillir les déjections canines sont à disposition. Il est toutefois difficile d'interdire toutes les plages de la commune aux chiens.

Nuisances sonores

Les riverains du secteur constatent un nouvel effet de mode qui consiste à installer des sonorisations dans les parties extérieures des propriétés privées. De ce fait, toute la journée, sans interruption, mais également la nuit, les voisins subissent des nuisances sonores. De plus, certains particuliers organisent des fêtes dans les jardins et piscines.

Monsieur le Maire est informé de ces débordements. La Police Municipale intervient mais il s'agit d'un véritable phénomène nouveau. Auparavant, les propriétés accueillait des familles. Maintenant, beaucoup de maisons sont louées par des sociétés qui ne pensent qu'à la rentabilité et sont peu scrupuleuses de l'environnement.

L'ensemble de la commune est concernée par ce problème qui a été évoqué, le 12 octobre dernier, lors de la réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, en présence des autorités de l'Etat, municipales et des forces de police.

Le Capitaine ROLANDO insiste sur la nécessité de signaler de tels faits auprès de la Police Municipale ou de la Gendarmerie. Le fait de porter plainte est important car cela aidera la Ville à intervenir auprès du Procureur.

Vitesse

Chemins de Capon et Pinet

Pratiquement toute l'année, sur ces voies particulièrement étroites, des véhicules roulent à grande vitesse, notamment les camions qui travaillent dans le secteur.

Monsieur le Maire rappelle que l'intersection de ces voies a été sécurisée. Le manque de civisme est une nouvelle fois déploré. Des ralentisseurs ont été réalisés dans le secteur et dans l'ensemble, ils donnent satisfaction, notamment route des Saiïns.

Route des Parcs de Saint-Tropez

Malgré la signalisation routière en place, les véhicules empruntant cette voie roulent à grande vitesse.

Monsieur le Maire informe les participants que l'installation d'un ralentisseur, chemin du Pin, a été évoquée lors de l'assemblée générale des Parcs. La réaction des riverains a été très mitigée. La signalisation est en place et rappelle la limitation de vitesse à 50 km/h.

Circulation

Certains automobilistes empruntant le chemin de la Fontaine du Pin coupent le virage au détriment des véhicules circulant en sens inverse.

Une réflexion peut être menée afin de sécuriser le site.

Mouillage forain

Les participants demandent des précisions sur le projet municipal de création d'une aire organisée de mouillages forains, baie des Canebiers.

Monsieur le Maire rappelle que l'étude sera lancée en 2013 avec un projet d'installation qui suivra. La procédure administrative est très longue.

Plage des Salins

Escalier

L'escalier permettant l'accès à la plage est en mauvais état.

Les services municipaux interviendront afin de le réparer. Une rampe a déjà été installée.

Sanitaires

Les usagers regrettent que cette année, les équipements sanitaires de cette plage étaient réduits, ne comportant qu'une seule cabine.

M. RUIZ précise que les élus ont décidé de rénover, au fur et à mesure, les postes de secours. Pour la saison prochaine, les équipements seront conséquents et adaptés aux personnes à mobilité réduite. Il est rappelé que si ces équipements ne font plus l'objet d'une surveillance, ils sont systématiquement vandalisés. C'est la raison pour laquelle leur fonctionnement s'arrête en même temps que la surveillance des plages.

Surveillance des plages

Les usagers regrettent l'arrêt de la surveillance des plages le 15 septembre alors que les lieux sont encore fréquentés.

M. RUIZ précise que la plupart des personnels qui assurent cette surveillance sont des étudiants. Ils sont tenus par les dates de reprise de leurs cours.

Bornes kilométriques

Il est une nouvelle fois demandé la mise en place de bornes kilométriques, facilitant le repérage des habitations.

La nouvelle numérotation en place apporte une nette amélioration en la matière. Cette proposition pourra toutefois faire l'objet d'une étude.

Hélicoptères

Monsieur le Maire tient à apporter quelques informations sur ce sujet.

Un seul site a été mis en place sur SAINT-TROPEZ. Le nombre de mouvements a été limité à dix par jour, avec une obligation d'élargissement à douze car les communes voisines disposent de plus d'hélistances. Les coordonnées de deux nouvelles hélistances sur SAINT-TROPEZ doivent être communiquées aux autorités préfectorales, ce qui est difficilement réalisable.

Au niveau des nuisances, les élus tentent de modifier les trajectoires mais cela déplace les gênes.

Un projet d'hélistation en mer est toujours en discussion mais différents problèmes juridiques restent à éclaircir. Si le dossier abouti, ce sera la future communauté de communes qui en sera responsable. Toutefois, cette solution n'est pas optimale car la cohabitation avec les yachts de grande plaisance s'annonce difficile.

Pour 2013 et 2014, le dispositif actuel sera reconduit avec la mise en place d'un observatoire en relation avec les maires, la sous-préfecture, la direction régionale de l'aviation civile, la gendarmerie aérienne ...

Les rencontres régulières en présence des différentes compagnies opératrices, des élus locaux, des associations de protection de l'environnement et éventuellement des plaignants seront maintenues.

Concernant les hélistances privées, le Préfet a pris un arrêté limitant le nombre de mouvements et les créneaux horaires. Toutefois, à la vue d'un hélicoptère en approche, il y a souvent confusion entre les vols privés et commerciaux alors qu'ils ne relèvent pas des mêmes autorisations mais génèrent autant de nuisances.

Sangliers

Les dégâts occasionnés par ces animaux sont importants, surtout sur notre commune dont le territoire n'est pas extrêmement boisé. Les sangliers nichent souvent dans les propriétés privées. Il est donc interdit de les chasser. Il est conseillé aux particuliers d'installer des clôtures électriques, autant que possible.

L'année dernière, 34 bêtes ont été tuées à l'occasion des battues, sans compter tous les sangliers tués par les particuliers.

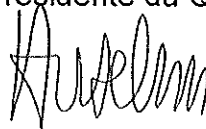
La principale concentration des ces animaux sur la commune se situe au niveau de l'étang des Salins. Ce site est impossible d'accès pour les chasseurs et leurs chiens. Des battues organisées s'y dérouleront avec grande précaution.

Monsieur le Maire intervient pour rappeler que l'étang des Salins appartient à des privés. Les réactions seront immédiates de la part des propriétaires et des associations de protection de l'environnement en cas d'intervention. Il s'agit d'une zone protégée remarquable.

* * *

La séance est levée à 19 heures 45.

La Présidente du Quartier,



Andrée ANSELMi